

**ADDENDA****Identification**

<b>Dossier :</b> 1114400007	<b>Date de création :</b> 11/03/22	<b>Statut :</b> Ficelé	<b>Date de ficelage :</b> 11/04/07
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme		
<b>Niveau décisionnel proposé</b>	Conseil municipal		
<b>Sommet</b>	-		
<b>Projet</b>	-		
<b>Objet</b>	Transmettre au conseil municipal le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y introduire le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie		
<b>Responsable :</b> Louis-Henri BOURQUE	<b>Signataire :</b>		
<b>Inscription au CA :</b>	<b>Inscription au CE :</b>	<b>Inscription au CM :</b>	

**Contenu**

Tel que mentionné précédemment, le PPU du quartier Sainte-Marie constitue l'aboutissement d'une démarche de planification et de revitalisation initiée dans le cadre du Sommet de Montréal en 2002. Durant cette période, plusieurs séances de consultation et de concertation des acteurs du milieu ont alimenté l'élaboration du document de planification. Le principal objectif PPU est de mettre à profit les instruments d'urbanisme pour répondre aux enjeux d'aménagement du quartier Sainte-Marie. L'essence du PPU est donc justifiée en partie par la démarche qui a mené à sa réalisation et par la finalité qu'il vise. Suite à son adoption, le PPU quartier Sainte-Marie constituera une partie intégrante du Plan d'urbanisme et deviendra le document de référence municipal en matière d'aménagement et de développement du quartier Sainte-Marie.

Les modifications de l'affectation du sol, de la densité de construction et des hauteurs de construction permettront d'orienter le développement du secteur selon les principes élaborés dans le PPU, en assurant, entre autres, une plus grande densité en bordure des stations de métro « Papineau » et « Frontenac », en consolidant un secteur d'emploi axé sur les arts et la culture et en favorisant le développement des terrains vacants ou sous-utilisés.

En outre, les aménagements publics prévus dans la mise en œuvre du PPU favoriseront l'émergence d'un cadre urbain de qualité favorable à l'amélioration de la qualité de vie des résidents et à la mise en valeur du potentiel de développement du territoire. Mentionnons notamment le réaménagement du pôle Frontenac et de la rue Ontario incluant la création d'une nouvelle place publique sur le terrain situé en face de l'école Gédéon-Ouimet.

#### Avis du comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Lors de sa séance spéciale du 3 mars 2011, les membres du comité consultatif d'urbanisme ont, à l'unanimité, émis un avis favorable à l'égard du cadre d'aménagement et de la mise en œuvre proposés par le PPU.

#### Avis du Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme (CAU)

Les membres du comité apprécient les objectifs de développement, de revitalisation et d'amélioration de la qualité des milieux de vie poursuivis par le PPU. En conséquence, lors de sa réunion du 25 février 2011, le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme a émis un avis favorable envers le projet de PPU, mais il émet toutefois des réserves quant :

- à la portée de la mise en contexte qui devrait être élargie afin d'y inclure les grandes interventions prévues en périphérie (ex. : projet de redéveloppement de Radio Canada);
- à la pertinence de présenter les perspectives d'aménagement des secteurs de planification détaillée;
- aux critères qui ont mené à l'élaboration des balises d'aménagement des secteurs de planification détaillée et sur l'importance de réaliser des études morphologiques sur chaque secteur d'intervention prioritaire.

En réponse à l'avis du CAU, les perspectives d'aménagement ont été remplacées dans le document préliminaire par des photos aériennes pour éviter toute ambiguïté dans leur interprétation. En outre, certaines balises d'aménagement ont été modifiées en conformité aux commentaires du CAU. Les études plus approfondies dont devrait faire l'objet chaque secteur de planification détaillée seront réalisées en aval par les promoteurs.

#### Avis du Conseil du patrimoine de Montréal (CPM)

Lors de sa séance du 28 février 2011, le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) a émis un avis favorable au Programme particulier d'urbanisme (PPU) du quartier Sainte-Marie. Il fait en outre les recommandations suivantes pour la bonification du projet et sa mise en œuvre :

- Miser davantage sur le patrimoine culturel
- Inclure dans les stratégies et interventions de requalification du quartier les composantes paysagères significatives du quartier
- Améliorer l'interface entre le quartier Sainte-Marie et le fleuve Saint-Laurent
- Améliorer la relation du quartier avec le centre-ville
- Proposer une nouvelle échelle de hauteur de 35 m pour les abords des stations de métro

Premièrement, cette dernière recommandation a été intégrée au document préliminaire du PPU. En outre, la section portant sur le secteur aux abords de la rue Notre-Dame a été modifiée pour préciser les attentes de l'arrondissement par rapport à la gestion de l'interface entre le quartier et le fleuve Saint-Laurent dans le cadre de la modernisation du boulevard Notre-Dame. La mise en valeur des composantes paysagères significatives du quartier a été ajoutée comme balise d'aménagement. En conclusion, les recommandations du CPM ont été substantiellement intégrées au document préliminaire du PPU.

## Validation

### Intervenant et Sens de l'intervention

### Autre intervenant et Sens de l'intervention

Avis favorable du CCU lors de la séance spéciale du 3 mars 2011 / Avis favorable du CAU lors de la séance du 25 février 2011 / Avis favorable du CPM lors de la séance du 28 février 2011

### Responsable du dossier

Louis-Henri BOURQUE  
Conseiller en aménagement  
Tél. : 514 872-3794  
Télécop. : 514 868-4912

Numéro de dossier : 1114400007